

Dans ce numéro

1. A nos bénévoles !
2. Second confinement
3. Clubs Mouche dans le département
4. Cartes de pêche 2021
5. Joyeuses Fêtes de fin d'année

MERCI à nos bénévoles !

Les missions que nous menons tout au long de l'année ne seraient ce qu'elles sont sans bénévoles.

Le bénévolat s'inscrit comme une fonction essentielle au sein de notre structure et de celles de nos AAPPMA. Nous pouvons compter sur eux pour la réalisation de nos pêches électriques, de travaux de nettoyage divers, etc...



Pour les remercier, nous leur avons offert un tee-shirt à l'effigie de notre fédération départementale, confectionné en partenariat avec nos 4 sponsors, à savoir, ***l'Association Régionale de Pêche Bourgogne Franche-Comté***, la ***Cabane de Pêche***, ***Pêche Exotique*** et la ***Pisciculture Beaume***.

NB : Pour les bénévoles qui n'ont pas reçu leur tee-shirt, merci de nous contacter par mail.



Le re-confinement

Pour la seconde fois de l'année, un nouveau confinement lié à la pandémie de la Covid-19 a été mis en place par le Gouvernement, et ce à compter du 30 octobre 2020.

La FNPF n'a cessé, depuis le début de cette pandémie, de rappeler le caractère solitaire de notre activité et la possibilité de l'exercer sans risques sanitaires avérés notamment grâce aux gestes barrières. C'est l'objet des nombreux échanges avec naturellement le ministère de l'Ecologie mais également l'Elysée et Matignon. Cependant une note du ministère de l'Ecologie datée du 13 novembre va contre l'avis de la FNPF, et précise que la pêche de loisir est suspendue y compris dans le cadre de « 1km et dans l'heure » ; les missions d'intérêt général

des structures associatives de pêche de loisir peuvent toutefois être maintenues dans le cadre d'une autorisation préfectorale (surveillance, études, régulation...).

Suite à l'allocution du Président de la République en date du 24 novembre et à l'assouplissement des règles de confinement, Emmanuel Macron a autorisé les activités physiques et les promenades dans un rayon de 20 km et pour une durée maximum de 3h00, ainsi que les activités extra-scolaires de plein air.

Sans perdre de temps, la FNPF a immédiatement sollicité la modification de la note du 13 novembre afin de la mettre en cohérence avec ces nouvelles mesures.

C'est dans ce contexte que ***depuis le 28 novembre dernier***, nous pouvons retourner au bord de l'eau, ***à raison de 3 heures et dans un rayon de 20 km autour de notre domicile***.

ENSEMBLE, CONTINUONS D'APPLIQUER LES GESTES BARRIERES

Les Clubs mouche du département

L'AAPPMA La Plongeotte à Delle et la section de ***l'association Val d'Oye*** (AVO) sont les deux seules associations de pêche à la mouche du département.

Celui de La Plongeotte est issu de la fusion/absorption du Club Mouche Belfortain réalisé en 2019. Un parcours dédié à cette pratique a été matérialisé sur l'Allaine à Joncherey, afin que chacun puisse s'adonner à cette passion, tout en remettant les truites à l'eau.

Aujourd'hui de nombreux moucheurs nous ont rejoint et certains souhaitant s'initier au montage ou à développer leur technique, retrouvent nos spécialistes tous les dimanches matins dans notre local des remparts à Delle ou directement au parcours mouche si le temps le permet.



Celui de Valdoie existe depuis 2017 mais n'adhère pas à une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA). Ce club compte une dizaine d'adhérents qui, à partir de septembre, se réunissent chaque semaine au centre Jean-Moulin pour apprendre à fabriquer des mouches et échanger leurs savoirs.



Les Cartes de Pêche 2021

Après l'année plutôt compliquée que nous venons de vivre, et les mois durant lesquels il ne nous a pas été permis de nous rendre au bord de l'eau, le prix des cartes de pêche reste inchangé pour 2021.

Pour rappel les tarifs des associations réciprocitaires du Territoire de Belfort sont :

Carte Personne Majeure Interfédérale : 100€

Carte Découverte Femme : 35€

Carte Découverte -12 ans : 6€

Carte Journalière : 12,70€

Carte Personne Majeur : 78,40€

Carte Personne Mineure : 21€

Carte Hebdomadaire : 33€

En manque d'inspiration pour Noël ?

Offrez une carte de pêche

En vente à partir du 15 décembre 2020



Nouveauté 2021
Partagez votre passion, parrainez un jeune pêcheur !

La carte mineure à -50%*
La carte -12 ans gratuite*

* Conditions détaillées sur le site cartedepeche.fr

NOUVEAUTE 2021 : Parrainez un jeune pêcheur en prenant votre carte annuelle. Bénéficiez de 50% de réduction sur sa carte mineure, ou de la gratuité de sa carte découverte -12 ans !

Rendez-vous sur www.cartedepeche.fr

pour plus de renseignements...



L'équipe de la Fédération de Pêche du Territoire de Belfort vous remercie de votre attention.

Nous contacter

Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Territoire de Belfort

3A Rue d'Alsace – 90150 FOUSSEMAGNE

Tel : 03 84 23 39 49

@ : contact@fede-peche90.fr

Site internet : <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr/>